

HELPDESK
ÉVALUATION
EUROPÉEN

POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



GLOSSAIRE

MOTS CLES RELATIFS A L'ÉVALUATION DES
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL
2014-2020

JANVIER 2021

Droits d'auteur

© Union européenne, 2021.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Citation recommandée:

COMMISSION EUROPÉENNE – Direction générale de l'agriculture et du développement rural – Unité C.4 (2021): Mots clés relatifs à l'Évaluation des programmes de développement rural 2014-2020. Glossaire. Bruxelles.

Clause de non-responsabilité:

Les renseignements et avis contenus dans le présent glossaire sont ceux de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans présent glossaire. Ni la Commission ni quiconque agissant en son nom ne saurait être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le présent document.



Le Helpdesk Évaluation est responsable de « l' évaluation » au sein du Réseau européen de développement rural (REDR) et fournit dans ce cadre une orientation sur l'évaluation des programmes de développement rural (PDR) et des politiques relevant de la compétence et de la supervision de l'unité C4 «Suivi et évaluation» de la DG AGRI de la Commission européenne (CE). Afin d'améliorer l'évaluation de la politique européenne de développement rural, le Helpdesk Évaluation assiste toutes les parties intervenant dans l'évaluation, en particulier la DG AGRI, les autorités nationales, les autorités de gestion des PDR et les évaluateurs, en favorisant l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils appropriés, la collecte et l'échange de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement des capacités et la communication avec les membres du réseau sur des questions liées à l'évaluation.

Des informations supplémentaires sur les activités menées par le Helpdesk Évaluation européen pour le développement rural sont disponibles en ligne sur le serveur Europa (https://enrd.ec.europa.eu/home-page_fr).

GLOSSAIRE

MOTS CLES RELATIFS A L'EVALUATION DES
PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL
2014-2020

JANVIER 2021

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	7
2	Mots clés relatifs à l'évaluation des pdr 2014-2020	7
	Accord de partenariat	7
	Activité d'évaluation	7
	Analyse de causalité	7
	Analyse d'impact initiale	7
	Analyse SWOT	8
	Approche de l'évaluation	8
	Approches naïves de l'évaluation	8
	Assistance technique	8
	Autoévaluation	8
	Base de données des opérations	9
	Bénéfice inattendu	9
	Bénéficiaire	9
	Cadre commun de suivi et d'évaluation	9
	Cadre de performance	9
	Cadre stratégique commun (CSC)	10
	Cahier des charges	10
	Capacité administrative	10
	Capacité d'évaluation	10
	Capacité d'innovation	10
	Capital social	10
	Chef d'exploitation (d'une exploitation agricole)	10
	Cible	11
	Cohérence	11
	Cohérence externe	11
	Cohérence interne	11
	Comité d'examen de la réglementation	11
	Comparabilité	11
	Complémentarité	11
	Condition ex ante	12
	Consultation	12
	Contexte	12
	Contributions primaires de l'approche LEADER/DLAL	12
	Contributions secondaires	12
	Contributions secondaires de l'approche LEADER/DLAL	12

Contrôle de cohérence au niveau macro et micro	13
Crédibilité	13
Critère.....	13
Démarche d'innovation	13
Développement endogène	13
Dimension économique des exploitations agricoles	13
Domaine prioritaire	14
Données de suivi.....	14
Données primaires	14
Données secondaires	14
Échanges thématiques et analytiques	14
Effet brut.....	14
Effet d'aubaine	14
Effet de déplacement	15
Effet de substitution.....	15
Effet multiplicateur.....	15
Effet net.....	15
Efficacité.....	16
Efficacité allocative.....	16
Efficiences.....	16
Emplois en équivalents temps complet (ETC).....	16
Enquête statistique sur l'utilisation et l'occupation des sols (LUCAS)	16
Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)	16
Etalonnage	17
Etude de cas	17
Evaluateur	17
Evaluation.....	17
Evaluation ascendante.....	17
Evaluation d'impact/ Rapport d'évaluation d'impact.....	18
Évaluation environnementale stratégique.....	18
Evaluation ex ante.....	18
Evaluation ex post (évaluation <i>a posteriori</i>).....	18
Évaluation pendant la période de programmation	18
Evaluation ponctuelle	19
Exploitant (d'une exploitation agricole)	19
Feuille de route	19
Fiabilité.....	19
Formation brute de capital fixe (FBCF).....	19
Gaz à effet de serre (GES)	20
Gestion de l'évaluation.....	20
Gouvernance.....	20

Gouvernance de l'évaluation	20
Groupe (de pilotage) entre les services	21
Groupe de contrôle	21
Groupe témoin	21
Groupes opérationnels	21
Hierarchie des objectifs	21
Impact (incidence)	21
Indicateur	22
Indicateur cible	22
Indicateur commun	22
Indicateur de contexte	22
Indicateur de réalisation	23
Indicateur de référence	23
Indicateur de résultat	23
Indicateur d'impact	23
Indicateur d'intrant	23
Indicateur intermédiaire	23
Indicateur qualitatif	24
Indicateur spécifique du programme	24
Innovation interactive	24
Innovation sociale	24
Intervention	24
Intrant	25
Logique d'intervention	25
Mécanisme d'exécution	25
Mesure	25
Méthode	25
Méthodologie	25
Mise en œuvre	26
Natura 2000	26
Niveau d'objectif	26
Niveau du GIEC	26
Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)	26
Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne" (NACE)	27
Objectif	27
Objectif vérifiable	27
Objectifs SMART	27
Organismes intermédiaires	28
Orientation technico-économique (OTE) d'une exploitation agricole	28
Partenariat européen d'innovation	28

Partenariat européen d'innovation « productivité et développement durable de l'agriculture » (PEI AGRI)	28
Partie prenante.....	29
Parties prenantes de l'évaluation	29
Pertinence	29
Plan d'action du RRN.....	29
Plan d'évaluation.....	29
Plan de travail pluriannuel.....	29
Pôle.....	30
Potentiel d'innovation du PDR	30
Praticabilité.....	30
Priorité de l'Union.....	30
Production standard (PS).....	30
Produit intérieur brut (PIB)	30
Programme	31
Question d'évaluation.....	31
Question d'évaluation commune.....	31
Question d'évaluation spécifique au programme.....	31
Questions transversales.....	32
Raison (d'être).....	32
Rapport.....	32
Rapport annuel de mise en œuvre	32
Rapport qualité-prix.....	32
Réalisation	32
Réalisation favorisant l'innovation.....	33
Réalisation innovante.....	33
Recommandations	33
REFIT	33
Renforcement des capacités.....	33
Rentabilité	33
Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)	33
Réseaux ruraux nationaux	34
Ressources humaines.....	34
Résultat	34
Résultats de l'évaluation	35
Rétro planification	35
Revenu disponible.....	35
Rigueur.....	35
Robustesse	35
Score-seuil	35
Services de soutien à l'innovation.....	35

Situation contrefactuelle.....	36
Situation de référence.....	36
Standard de pouvoir d'achat (SPA).....	36
Stratégie.....	36
Stratégie de consultation.....	36
Stratégie Europe 2020.....	36
Suivi.....	37
Superficie agricole utilisée (SAU).....	37
Synergie.....	37
Système d'identification des parcelles agricoles (SIPA).....	37
Système d'innovation.....	38
Système de suivi et d'évaluation.....	38
Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC).....	38
Tâche d'évaluation.....	38
Thème d'évaluation.....	39
Théorie du changement.....	39
Transparence.....	39
Uniformité/Homogénéité.....	39
Unité d'analyse.....	39
Unité de mesure.....	39
Unité de travail annuel (UTA).....	40
Valeur ajoutée brute (VAB).....	40
Valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL.....	40
Validité.....	40

1 INTRODUCTION

La rédaction de ce document s'est réalisée sur la base du glossaire déjà existant annexé au [Manuel technique](#) (en anglais) sur le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Politique agricole commune 2014 – 2020 de la Commission européenne – Direction Générale pour l'agriculture et le développement rural (2017), ci-après dénommé « *Manuel technique sur le CCSE 2014-2020* » de la DG AGRI (2017). En outre, le document reprend des mots clés relatifs à l'évaluation développés, ou utilisés au cours des [Groupes thématiques de travail](#) du Helpdesk européen d'évaluation.

2 MOTS CLÉS RELATIFS À L'ÉVALUATION DES PDR 2014-2020

A

Accord de partenariat

Document préparé par l'État membre avec la participation de partenaires selon l'approche de la gouvernance pluriniveaux, qui définit la stratégie, les priorités et les mécanismes de l'État membre pour l'utilisation des Fonds relevant du CSC d'une manière efficace et efficiente afin de poursuivre la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. L'accord de partenariat est approuvé par la Commission après évaluation et dialogue avec l'État membre.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Activité d'évaluation

Couvre toutes les activités que l'autorité de gestion et les autres parties prenantes doivent effectuer au cours du processus d'évaluation. L'activité d'évaluation permet aux évaluateurs d'effectuer des tâches d'évaluation et d'évaluer les résultats et l'impact du programme, ainsi que la contribution du programme de développement rural aux priorités de l'Union.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Analyse de causalité

L'étude des relations de cause à effet qui relie l'intervention publique et ses impacts. L'analyse de causalité peut être inductive. Dans ce cas, elle s'interroge sur les mécanismes susceptibles de produire des impacts, ainsi que les facteurs concurrents, susceptibles d'exercer une influence. L'analyse de causalité peut également être déductive (ou hypothético-déductive). Dans ce cas, elle examine si les hypothèses faites sur les impacts ne sont pas contredites par les faits. Elle peut également fournir une estimation quantitative des impacts. Le cadre de l'analyse de causalité est la hiérarchie des objectifs.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Analyse d'impact initiale

Il s'agit de la description initiale du problème, ses facteurs sous-jacents, les objectifs de la politique, les options politiques, et les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces options politiques. Elle constitue une base exhaustive pour les parties prenantes qui fournissent des commentaires, des informations et des opinions.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Analyse SWOT

SWOT signifie en anglais Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces). L'analyse de ces quatre aspects est devenue la méthode standard pour dresser le bilan d'une situation dans une zone, un secteur ou un thème, et pour décider des priorités stratégiques, des objectifs et des mesures. Idéalement elle devrait tenir compte des opinions des parties prenantes. Les forces et les faiblesses font référence à des attributs positifs ou négatifs qui existent déjà, alors que les opportunités et les menaces font référence à l'avenir.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Approche de l'évaluation

Une approche de l'évaluation constitue la manière dont une évaluation est menée. Cela couvre sa conceptualisation (objet, objectifs, normes de l'évaluation, décisions sur le choix des méthodes et des outils employés d'une certaine manière qui dépend de la disponibilité et de la collecte des données et de l'information) et sa mise en oeuvre pratique (application des méthodes et outils) afin de fournir des preuves sur les effets de l'intervention et ses réalisations.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 5](#)

Approches naïves de l'évaluation

Les approches naïves de l'évaluation sont basées sur des techniques qui attribuent tous les changements observés sur un indicateur donné au programme ou à l'intervention sans employer une analyse contrefactuelle solide pour exclure les facteurs parasites. Celles-ci comprennent: l'estimation avant/après, approche "avec" vs. "contre", ou une comparaison avec une moyenne de la population.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 5](#)

Assistance technique

En ce qui concerne les programmes ou les cadres de programmation de l'aide publique, l'assistance technique est la fourniture de conseils, d'assistance et de formation concernant la mise en place, la mise en oeuvre et la gestion du programme. En vertu du budget de l'assistance technique, les Fonds relevant du CSC peuvent soutenir des actions de préparation, de gestion, de suivi, d'évaluation, d'information, de communication, de travail en réseau, de résolution des plaintes, de contrôle et d'audit. Les Fonds relevant du CSC peuvent être utilisés par l'État membre pour soutenir les actions visant la réduction de la charge administrative pour les bénéficiaires, y compris les systèmes électroniques d'échange de données, et les actions visant à renforcer la capacité des autorités des États membres et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les Fonds relevant du CSC. Ces actions peuvent concerner les périodes de programmation précédentes et ultérieures. Jusqu'à 0,25 % du Feader peut être consacré à des activités d'assistance technique telles qu'énumérées à l'article 51 du règlement portant dispositions communes.

Source: EVALSED (2013) La ressource pour l'évaluation du [développement socio-économique: Guide de l'évaluation.](#)

Autoévaluation

L'autoévaluation est un processus formatif, conçu et réalisé par les personnes ou entités qui mettent en oeuvre une intervention ou en font partie (comme les organes de gestion, les organes de décision ou les bénéficiaires). Elle donne une vue de l'intérieur sur les activités et se focalise sur la performance globale. Les acteurs concernés - avec ou sans l'aide d'un modérateur externe - analysent leur propre façon de faire et voient comment ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs et des buts

convenus. La nature participative de l'autoévaluation induit des effets d'apprentissage chez tous ceux qui y participent.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 3](#)

B

Base de données des opérations

Désigne le système électronique d'enregistrement des informations relatives au suivi et à l'évaluation des PDR, comme l'exige le règlement Feader. Il contient des informations clés sur la mise en œuvre du programme, sur chaque opération sélectionnée pour un financement, ainsi que sur les opérations achevées, nécessaires au suivi et à l'évaluation, y compris des informations clés sur chaque bénéficiaire et projet.

Source : Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Bénéfice inattendu

Un bénéfice qui se produit de manière inattendue en raison de changements exceptionnels du marché/ du règlement gouvernemental.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Bénéficiaire

Personne ou organisation bénéficiant directement de l'action, délibérément ou non. Certaines personnes peuvent être des bénéficiaires sans nécessairement appartenir au groupe visé par l'action. De même, l'ensemble du groupe admissible n'est pas nécessairement composé de bénéficiaires.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

C

Cadre commun de suivi et d'évaluation

Ensemble commun d'indicateurs, tel que défini à l'article 80 du règlement n° 1698/2005 du Conseil. La liste des indicateurs de référence, de réalisations, de résultats et d'impact communs pour les programmes de développement rural de la période 2007-2013 figure à l'annexe VIII du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006. En coopération avec les États membres, la Commission européenne a élaboré des lignes directrices sur le cadre commun de suivi et d'évaluation, lesquelles ont été publiées sous la forme d'un manuel.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Cadre de performance

Pour chaque programme dans le cadre stratégique commun, un cadre de performance devrait être défini pour contrôler les progrès accomplis sur la voie des objectifs et des valeurs cibles à atteindre durant la période de programmation. Il convient que la Commission procède à un examen des performances en coopération avec les États membres. Une réserve de performance devrait être prévue et attribuée en 2019 si les étapes définies dans le cadre de performance ont été franchies.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Cadre stratégique commun (CSC)

Document traduisant les objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive en actions clés pour les Fonds relevant du CSC, et établissant pour chaque objectif thématique les principales actions devant être soutenues par chaque Fonds relevant du CSC et les mécanismes garantissant la cohérence de la programmation des Fonds relevant du CSC avec les politiques économiques et de l'emploi des États membres et de l'Union.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Cahier des charges

Le cahier des charges précise les conditions dans lesquelles les tâches d'évaluation environnementale stratégique seront menées, définit les rôles et les responsabilités, et informe les évaluateurs potentiels / experts EES de ce qu'on attend en termes de contenu, processus et calendrier. Si elles sont clairement définies dans le cahier des charges, les réponses des candidats aux conditions formulées, peuvent être des indices révélateurs de leurs capacités.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2016), [TWG 2](#)

Capacité administrative

Il s'agit de la capacité des structures publiques à recenser et résoudre les problèmes de mise en œuvre. Les capacités couvrent un ensemble de conditions fonctionnelles permettant aux pouvoirs publics d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes pour obtenir de meilleurs résultats. Ces conditions sont façonnées par des facteurs importants tels que les caractéristiques des ressources humaines, les stratégies de gestion, la diffusion des applications TIC, etc., mais aussi par les stratégies visant à renforcer la coopération entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, etc.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Capacité d'évaluation

Ressources et compétences d'évaluation personnelles nécessaires à la réalisation des tâches et activités d'évaluation.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Capacité d'innovation

La capacité permanente de combiner et d'utiliser différents types de connaissances.

Source: Chuluunbaatar, D. and LeGrand, S., 2015. Enabling the capacity to innovate with a system-wide assessment process. [Occasional Papers](#) in Innovation in Family Farming. FAO, Rome.

Capital social

Le capital social peut se définir comme « les réseaux et les normes, valeurs et convictions communes qui facilitent la coopération au sein de groupes ou entre eux ».

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 3](#)

Chef d'exploitation (d'une exploitation agricole)

Le chef d'une exploitation agricole est la personne physique responsable de la gestion financière courante et quotidienne ainsi que des procédures de production de l'exploitation concernée. Dans le contexte de l'enquête sur la structure des exploitations, un chef d'exploitation est considéré en tant que main d'œuvre non-familiale. L'exploitant qui est une personne physique et l'exploitant individuel d'une

exploitation indépendante est généralement, mais pas nécessairement, aussi le chef d'exploitation. Il ne peut y avoir qu'un chef d'exploitation par exploitation agricole.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Cible

Exigence de résultat détaillée découlant d'un objectif politique qui doit être atteinte afin de réaliser l'objectif visé. Les cibles sont quantifiées dans la mesure du possible et sont généralement limitées dans le temps.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Cohérence

Mesure du degré de complémentarité ou de synergie dans le cadre d'un programme ou par rapport à d'autres programmes.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Cohérence externe

Correspondance entre les objectifs d'une intervention et ceux d'autre interventions qui interagissent avec celle-ci.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Cohérence interne

Correspondance entre les différents objectifs d'une même intervention. La cohérence interne implique une hiérarchie des objectifs; les sous-objectifs contribuent logiquement aux objectifs plus globaux.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Comité d'examen de la réglementation

Un organisme créé par le Commission qui examine les projets de rapports d'évaluation d'impact ainsi que les importantes évaluations rétrospectives et émet des avis sur la manière d'améliorer leur qualité et prodigue des conseils pour l'avenir.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Comparabilité

Qualité d'un indicateur qui utilise la même unité de mesure pour quantifier les besoins, les objectifs ou les effets de plusieurs interventions. La comparabilité est utile pour établir des normes d'appréciation. Les efforts consentis pour améliorer la comparabilité impliquent l'harmonisation des unités de mesure et de résultats, initialement prévus dans la définition des indicateurs standards, c'est-à-dire des indicateurs qui peuvent être utilisés dans plusieurs régions avec la même définition pour le même secteur d'intervention.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Complémentarité

Se dit de plusieurs actions publiques (ou plusieurs composantes d'une action) qui contribuent à la réalisation du même objectif.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Condition ex ante

Vise à garantir que les conditions préalables nécessaires au développement des investissements sont en place. Quatre types de conditions préalables peuvent être recensés: i) conditions réglementaires, ii) conditions stratégiques, iii) conditions liées à la planification des infrastructures et iv) conditions institutionnelles. Les conditions réglementaires concernent principalement la transposition de la législation européenne. Les conditions stratégiques sont liées aux cadres stratégiques pour les investissements, tandis que les conditions liées à la planification des infrastructures concernent les principaux investissements dans les infrastructures. Les conditions institutionnelles visent à garantir l'efficacité des institutions ainsi que des capacités administratives suffisantes.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Consultation

La consultation décrit le processus de collecte de retour d'information, commentaires, preuves ou toute autre contribution sur une intervention particulière émanant d'autres entité soit de la Commission (consultation entre les services) soit en dehors de la Commission (consultation des parties prenantes).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Contexte

Situation socio-économique et environnementale dans laquelle une action est mise en œuvre.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Contributions primaires de l'approche LEADER/DLAL

Il s'agit des contributions directes des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'approche LEADER/DLAL à l'objectif lié au domaine prioritaire principal (généralement 6B - développement local dans les zones rurales) au titre duquel l'approche LEADER/DLAL est programmée.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 3](#)

Contributions secondaires

Contributions d'une opération à des domaines prioritaires autres que le domaine prioritaire au titre duquel l'opération a été programmée à titre principal. Elles sont évaluées dans le cadre des activités d'évaluation des RAMO renforcés et de l'évaluation ex post, p. ex. lors du calcul des indicateurs de résultats complémentaires. Dans la mesure du possible, les évaluateurs devraient calculer/évaluer l'indicateur de résultat complémentaire d'un domaine prioritaire spécifique en tenant compte à la fois des opérations programmées à titre principal et des opérations qui comprennent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire spécifique. La quantification des contributions secondaires donne une image beaucoup plus complète et précise des réalisations des domaines prioritaires spécifiques au titre de chaque priorité du PDR.

Source : Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [Groupe de travail thématique \(GTT\) 8](#)

Contributions secondaires de l'approche LEADER/DLAL

Il s'agit des contributions d'opérations mises en œuvre dans le cadre de l'approche LEADER/DLAL à des domaines prioritaires supplémentaires autres que le domaine prioritaire principal (généralement 6B) au titre duquel l'approche LEADER/DLAL est programmée et auquel elle contribue essentiellement. Les contributions secondaires peuvent être prédominantes ou supplémentaires. On parle de contributions secondaires prédominantes à un domaine prioritaire lorsque l'opération contribue

de manière significative. On parle de contributions secondaires supplémentaires à un domaine prioritaire lorsque l'opération ne contribue pas de manière significative.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 3](#)

Contrôle de cohérence au niveau macro et micro

Le contrôle cohérence au niveau macro et micro est l'évaluation de la correspondance ou cohérence entre les résultats de l'évaluation observés au niveau micro et macro.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Crédibilité

Capacité de la méthode à générer des résultats qui ont la confiance des parties prenantes, par exemple la méthode démontre la causabilité, isole les effets du programme d'autres facteurs, élimine la sélection.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Critère

Caractéristique sur base de laquelle sera formulé un jugement sur les effets de l'intervention. Un critère d'évaluation doit être explicite c'est-à-dire qu'il doit montrer clairement si l'effet de l'intervention peut être jugé meilleur ou pire. Une intervention est en général jugée sur base de plusieurs critères.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

D

Démarche d'innovation

Un processus par lequel les activités du PDR produisent des réalisations, des résultats et des incidences qui contribuent à la réalisation des objectifs du PDR, qui influence et est influencé par le système d'innovation dans lequel il a lieu.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 4](#)

Développement endogène

Augmentation de l'activité économique basée sur des avantages compétitifs internes au sein d'une région ou d'un territoire. Les principaux facteurs du développement endogène sont le capital humain, l'esprit d'entreprise, l'épargne locale, les réseaux d'innovation locaux et les conditions naturelles. En revanche, le développement exogène concerne le transfert de capital, de technologie, de savoir-faire et de compétences.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Dimension économique des exploitations agricoles

La dimension économique des exploitations agricoles constitue un des critères utilisés pour classer les exploitations agricoles selon la typologie communautaire pour les exploitations agricoles. Dans le Règlement de la Commission (CE) No 1242/2008, la dimension économique d'une exploitation agricole est déterminée sur la base de la production standard (PS) totale de l'exploitation exprimée en euro. La somme de toute les productions standard par hectare de surface cultivée et par tête de bétail, pour chaque exploitation agricole détermine sa dimension économique globale.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Domaine prioritaire

Sous-domaine de la politique ciblée par l'action. Les six priorités de l'Union pour le développement rural sont divisées en 18 zones d'intervention opérationnelles afin de mieux structurer l'attribution des mesures et des actions planifiées.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Données de suivi

Données régulièrement collectées sur les bénéficiaires du programme par le système de suivi. Ces données comprennent des informations sur les intrants et les réalisations et permet le suivi de l'avancement du programme.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Données primaires

Dans le cadre de l'évaluation, données recueillies directement sur le terrain au moment de conduire l'évaluation.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Données secondaires

Dans le cadre de l'évaluation, informations préexistantes, par ex., des statistiques, des données de suivi, des données provenant d'évaluations antérieures.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

E

Échanges thématiques et analytiques

Les échanges peuvent être favorisés par les RRN sous différentes formes. La forme la plus courante d'échanges thématiques développés par les RRN sont les groupes de travail thématique (GTT) permanents ou ad hoc. Les GTT des RRN rassemblent différentes parties concernées pour discuter, analyser et partager des informations sur des thèmes communs, ce qui donne souvent lieu à des recommandations sur la mise en œuvre et la programmation du PDR.

Source: Réseau européen de développement rural – Point de contact (2014). [NRN Guidebook](#)

Effet brut

Changement constaté à la suite de l'intervention publique, ou effet déclaré par les bénéficiaires directs. L'effet brut apparaît comme une conséquence de l'intervention mais il ne peut généralement pas lui être imputé en totalité. L'exemple qui suit montre que l'évaluation ne peut pas se contenter de décrire les effets bruts: des entreprises aidées ont déclaré avoir créé 500 emplois grâce à l'aide (effet brut). En réalité, elles auraient tout de même créé 100 emplois en l'absence de l'aide (effet d'aubaine). Les emplois réellement imputables à l'intervention sont donc au nombre de 400 (effet net).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Effet d'aubaine

Changement observé chez les bénéficiaires à la suite de l'intervention publique, ou déclaré par les destinataires directs comme une conséquence de l'intervention publique, alors même qu'il serait survenu en l'absence de l'intervention. Par exemple: un agriculteur a reçu une aide pour construire un

gîte rural. Cependant, une enquête sur la rentabilité de l'investissement et les motifs sous-jacents révèle qu'il aurait construit le gîte même sans soutien. Par conséquent, il y a bien un effet d'aubaine puisque la construction du gîte ne peut être imputée entièrement à l'intervention.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Effet de déplacement

Effet obtenu dans une zone éligible au détriment d'une autre zone. Les effets de déplacement peuvent être désirés (par ex., déplacement d'une administration publique depuis la capitale vers une région moins prospère) ou non désirés (par ex., 10% des emplois créés par un programme de développement régional ont eu pour conséquence la disparition d'emplois dans d'autres régions éligibles: une entreprise a utilisé l'aide du programme pour déplacer ses locaux du centre-ville à la périphérie). Lorsqu'ils ne sont pas désirés, les effets de déplacement doivent être soustraits des effets bruts pour arriver aux effets nets.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Effet de substitution

Effet obtenu en faveur de destinataires directs mais au détriment d'une personne ou d'une organisation qui n'est pas éligible à l'intervention. Par exemple, un chômeur de longue durée a trouvé un emploi grâce à l'intervention. En réalité, cet emploi a été obtenu grâce au départ d'une autre personne en retraite anticipée. Si l'objectif est une redistribution de l'emploi en faveur des catégories défavorisées, l'effet doit être considéré comme positif. L'évaluation détermine, au regard des objectifs de l'intervention, si l'effet de substitution doit être considéré comme bénéfique ou non. Lorsqu'il n'est pas bénéfique, l'effet de substitution doit être soustrait des effets bruts.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Effet multiplicateur

Effet secondaire qui résulte de l'augmentation des revenus et de la consommation générée par l'intervention publique. Les effets multiplicateurs sont cumulatifs et tiennent compte du fait qu'une partie des revenus générés sont à nouveau dépensés et produisent à leur tour d'autres revenus, et ainsi de suite sur plusieurs cycles successifs. A chaque cycle, l'effet multiplicateur est diminué à cause des achats effectués hors du territoire. L'effet décroît d'autant plus vite que le territoire est plus petit et que son économie est plus ouverte.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Effet net

Effet imputable à l'action publique et à elle uniquement, par opposition aux changements apparents ou aux effets bruts. Pour évaluer les effets nets, sur la base des effets bruts, il est nécessaire de soustraire les changements qui auraient eu lieu en l'absence de l'action publique et qui ne peuvent donc lui être attribués car ils sont produits par des facteurs confondants (situation contrefactuelle). Par exemple, le nombre de salariés dans les entreprises soutenues semble stable (changement ou effet brut égal à zéro). Toutefois, on estime que, sans aide, 400 travailleurs auraient été licenciés (situation contrefactuelle). Dès lors, 400 emplois ont été conservés (effet net).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Efficacité

Mesure dans laquelle les objectifs poursuivis par une action sont atteints. Un indicateur d'efficacité est calculé en mettant en rapport un indicateur de réalisation, de résultat ou d'impact avec un objectif quantifié.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Efficacité allocative

L'efficacité allocative, aussi appelée optimum de Pareto, se produit lorsque les ressources sont distribuées de telle sorte qu'il n'est pas possible pour quiconque de se trouver dans une meilleure situation sans en léser un autre.

Source: [Glossaire des termes statistiques de l'OCDE](#).

Efficience

Rapport optimal entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus dans la poursuite d'un objectif donné au moyen d'une action. L'efficience traite de la question de savoir si des effets supplémentaires auraient pu être obtenus avec le même budget ou si les mêmes effets auraient pu être obtenus à moindre coût. Un indicateur d'efficience est calculé en divisant les moyens budgétaires mobilisés par la quantité des effets obtenus.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Emplois en équivalents temps complet (ETC)

Les unités en équivalents temps complet servent à améliorer la comparabilité des mesures relatives à l'emploi. Le nombre de personnes dont la durée de travail est inférieure à la durée normale de travail d'un salarié à temps complet à l'année doit être converti en équivalents temps complet et ceci, en référence à la durée de travail d'un salarié à temps complet et à l'année de l'unité. Figurent dans cette catégorie les personnes dont le temps de travail est inférieur au nombre normal d'heures travaillées en une journée, au nombre normal de jours travaillés dans la semaine ou au nombre normal de semaines/mois de travail dans l'année. La conversion doit être effectuée sur la base du nombre d'heures, de jours, de semaines ou de mois réellement travaillés.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Enquête statistique sur l'utilisation et l'occupation des sols (LUCAS)

LUCAS est une série d'enquêtes harmonisées dans tous les États membres, organisées régulièrement par le Centre commun de recherche pour recueillir des informations sur l'occupation et l'utilisation des sols. Le nom reflète la méthodologie utilisée pour recueillir les informations. Les estimations de la superficie occupée par les différents types d'utilisation ou d'occupation des sols sont calculées sur la base d'observations effectuées sur plus de 250 000 points d'échantillonnage dans l'ensemble de l'UE, plutôt que de cartographier la totalité de la surface étudiée. La reproduction de l'enquête à quelques années d'intervalle permet de déterminer l'évolution de l'utilisation des sols.

Source : Centre commun de recherche, Centre européen de données sur les sols (2020), [LUCAS](#)

Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)

L'enquête de base sur la structure des exploitations agricoles est réalisée par tous les États membres de l'UE. Les informations recueillies dans le cadre de l'ESEA concernent l'utilisation des sols, le nombre de têtes de bétail, le développement rural, la gestion et la main d'œuvre agricole employée (notamment l'âge, le sexe et le lien avec le propriétaire de l'exploitation). Les données d'enquête peuvent être

agrégées à différents niveaux géographiques (pays, régions et, pour les enquêtes de base, districts). Elles peuvent également être classées selon la taille, le statut de la zone, le statut juridique de l'exploitation, la zone d'objectif et le type d'exploitation. L'ESEA est menée de manière cohérente dans l'ensemble de l'UE sur base d'une méthodologie commune, à intervalles réguliers. Elle fournit donc des données statistiques comparables et représentatives pour les pays et les périodes, au niveau régional (niveau NUTS 3). Tous les 3 ou 4 ans l'ESEA est réalisée sous la forme d'une enquête par sondage, et une fois tous les dix ans sous la forme d'un recensement. Les pays collectent des informations auprès des différentes exploitations agricoles, qui sont l'unité de base sur laquelle repose l'ESEA et, dans le strict respect des règles de confidentialité, les données sont transmises à Eurostat. L'enquête couvre l'ensemble des exploitations agricoles afin qu'elles répondent aux exigences minimales fixées dans la législation applicable.

Source : *Glossaire d'Eurostat (2019)*, [Enquête sur la structure des exploitations agricoles](#)

Étalonnage

Comparaison qualitative et quantitative des performances de l'intervention. Une telle norme sera réputée la meilleure dans le même domaine d'intervention ou dans un domaine connexe. L'étalonnage est facilité lorsqu'il existe au niveau national ou régional un classement des bonnes et moins bonnes pratiques. Le terme étalonnage fait également référence à la comparaison de conditions contextuelles entre les territoires. (benchmarking est aussi utilisé).

Source: *DG AGRI (2017)*, [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Étude de cas

Étude approfondie des données à propos d'un cas particulier (par ex., un projet, un bénéficiaire, une ville). L'étude de cas est une description détaillée d'un cas dans son contexte. C'est un outil adéquat pour l'analyse inductive des impacts, en particulier pour les interventions innovantes pour lesquelles on ne dispose pas de théorie explicative antérieure.

Source: *DG AGRI (2017)*, [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Évaluateur

Personne qui réalise l'évaluation, habituellement en équipe pour les programmes complexes qui nécessitent un mélange de compétences. Les évaluateurs rassemblent et interprètent les données secondaires, collectent les données primaires, effectuent des analyses et rédigent le rapport d'évaluation. Ils doivent être indépendants du commanditaire ou des gestionnaires de programme.

Source: *DG AGRI (2017)*, [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Évaluation

L'évaluation est un processus d'appréciation des actions en fonction de leurs résultats, de leurs impacts et des besoins qu'elles visent à satisfaire. L'évaluation examine l'efficacité, l'efficacité et la pertinence d'une action.

Source: *DG AGRI (2017)*, [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Évaluation ascendante

Série de techniques qui permettent d'extrapoler les résultats de l'évaluation du niveau micro au niveau macro (par ex. d'une exploitation agricole à un secteur, d'une parcelle à une zone de PDR). Ces techniques peuvent être par exemple: le SIG, les images satellites ou l'analyse spatiale.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018)*, [TWG 5](#)

Evaluation d'impact/ Rapport d'évaluation d'impact

Il s'agit d'un processus intégré visant à évaluer et comparer le bien-fondé d'une gamme d'options politiques développées pour répondre à un problème bien défini. Il s'agit d'un soutien à une décision politique qui ne la remplace pas. La Feuille de route explique si l'évaluation d'impact est planifiée ou justifie pourquoi aucune évaluation d'impact n'est effectuée. Un rapport d'évaluation d'impact est un document de travail des services préparé par le service principal qui présente les résultats du processus d'évaluation d'impact. Il étaye le processus de prise de décision au sein de la Commission et est transmis au législateur après l'adoption par le Collège de l'initiative pertinente. La qualité de chaque rapport d'évaluation d'impact est vérifiée par le Comité d'examen de la réglementation par rapport aux exigences des lignes directrices pertinentes.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Évaluation environnementale stratégique

Technique analogue à l'évaluation des effets environnementaux, mais normalement appliquée aux politiques, plans, programmes et groupes de projets. L'évaluation environnementale stratégique peut être l'occasion d'éviter la préparation et la mise en œuvre de plans, programmes et projets inappropriés et contribue à l'identification et à l'évaluation d'autres solutions pour le projet et à la détermination des effets cumulatifs. Il existe deux types principaux d'évaluation environnementale stratégique: l'évaluation environnementale stratégique sectorielle (appliquée lorsque de nombreux nouveaux projets relèvent d'un secteur particulier) et l'évaluation environnementale stratégique régionale (appliquée lorsqu'un développement économique général est prévu dans une région). Dans l'UE, l'évaluation environnementale stratégique est réglementée par les dispositions d'une directive.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Evaluation ex ante

Évaluation qui intervient avant la mise en œuvre du programme. Elle a pour objectif de rassembler des informations et d'effectuer des analyses pour contribuer à faire en sorte que l'intervention soit aussi pertinente et cohérente que possible. Ses conclusions sont destinées à être intégrées au moment de la décision. L'évaluation ex ante porte notamment sur l'analyse du contexte bien qu'elle permette aussi de spécifier les mécanismes d'intervention par rapport à ce qui existe déjà.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Evaluation ex post (évaluation a posteriori)

Évaluation qui récapitule et juge l'action une fois celle-ci terminée. Elle vise à rendre compte de l'utilisation des ressources et de la réalisation des effets voulus et non voulus. Elle s'efforce de comprendre les facteurs de réussite ou d'échec des programmes. Elle tente également de tirer des conclusions pouvant être généralisées à d'autres actions. Pour que les impacts aient le temps de se matérialiser, les évaluations ex post doivent être effectuées après la mise en œuvre.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Évaluation pendant la période de programmation

Évaluation qui a lieu tout au long de la mise en œuvre d'un programme (anciennement « évaluation *in itinere* »). Cela inclut toutes les activités d'évaluation effectuées pendant la période de programmation, notamment l'évaluation ex ante, les rapports annuels de mise en œuvre améliorés, l'évaluation ex post

ainsi que les autres tâches liées à l'évaluation, comme la collecte et le développement des indicateurs et la collecte des données.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Evaluation ponctuelle

Activité d'évaluation qui complète l'évaluation planifiée pendant la période de programmation, en réaction à des besoins d'évaluation spécifiques ou à un manque d'information. Une évaluation ponctuelle peut être effectuée sous la forme d'une étude d'évaluation spécifique, d'une enquête, d'un ensemble d'études de cas, etc.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Exploitant (d'une exploitation agricole)

L'exploitant d'une exploitation agricole est la personne physique, le groupe de personnes physiques ou la personne morale pour le compte et au nom de laquelle ou duquel l'exploitation est mise en valeur et qui est juridiquement et économiquement responsable de l'exploitation, c'est-à-dire qui en assume les risques économiques. En fonction du fait que l'exploitant soit une personne physique ou morale, les exploitations sont classées dans les catégories suivantes selon que l'exploitant est: une personne physique et l'exploitant individuel d'une exploitation indépendante; un groupe de personnes physiques partenaires dans une exploitation en groupement; une personne morale. L'exploitant qui est une personne physique et l'exploitant individuel d'une exploitation indépendante est généralement, mais pas nécessairement, aussi le chef d'exploitation. Il ne peut y avoir qu'un chef d'exploitation par exploitation agricole.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

F

Feuille de route

Une feuille de route est un outil permettant de justifier la validation politique d'une initiative que la Commission prépare and d'informer les parties prenantes sur le travail de consultation prévu, les analyses d'impact, les évaluations, les "bilans de la qualité". Le secrétariat général la publie à un stade précoce sur le site de la Commission et aide les parties prenantes à préparer dans les temps impartis des observations efficaces pour le processus de prise de décision.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Fiabilité

Qualité de la collecte des données d'évaluation lorsque le protocole utilisé permet de produire des informations similaires au cours d'observations répétées dans des conditions identiques. La fiabilité dépend du respect des règles de l'art pour l'échantillonnage et l'utilisation des instruments de recueil et de saisie d'informations quantitatives et qualitatives.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Formation brute de capital fixe (FBCF)

Il s'agit d'un concept utilisé dans le Système européen des comptes (SEC). La formation brute de capital fixe correspond à la valeur totale, sur une période donnée, des acquisitions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents, moins les cessions. Elle comprend également certains compléments à la valeur des actifs non produits découlant de l'activité productrice des producteurs ou

unités institutionnelles. Par actifs fixes, on entend des actifs issus de processus de production et utilisés pendant une durée d'au moins un an.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

G

Gaz à effet de serre (GES)

"L'effet de serre" est un terme communément employé pour décrire le processus naturel à travers lequel les gaz atmosphériques absorbent et réémettent les rayons infrarouges de la surface de la terre, étant largement responsables de la vie sur terre. De manière générale, chacun s'accorde à dire que les activités humaines telles que la combustion des énergies fossiles altèrent la composition des gaz dans l'atmosphère ce qui aurait pour conséquence que la chaleur qui serait normalement émise serait retenue. Il est de plus en plus évident que les émissions des gaz à effet de serre provoquent une augmentation de la température de l'air à la surface du globe et de l'Europe, causant le changement climatique. Comme tous les autres secteurs économiques, le secteur agricole produit des gaz à effet de serre, et constitue la principale source de gaz à effet de serre autres que le CO₂, le méthane et l'oxyde d'azote. Ces deux gaz sont des gaz à effet de serre beaucoup plus puissants que le CO₂. Les gaz à effet de serre comprennent le CO₂, le CH₄, le NO₀ et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Gestion de l'évaluation

Utilisation ciblée des ressources et coordination des processus dans le but de procéder à une évaluation efficace. La gouvernance de l'évaluation définit le cadre institutionnel de la gestion de l'évaluation.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural* (2016), [TWG 2](#)

Gouvernance

Exercice de l'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Cela comprend les mécanismes, processus et institutions par lesquels les citoyens et les groupements articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et traitent leurs différends. Contrairement aux définitions plus anciennes (et plus strictes), ce terme ne se limite pas à couvrir l'action des pouvoirs publics, mais il comprend également les structures mises en place et les actions menées en partenariat avec la société civile et le secteur privé.

Source: 'From measuring impact to learning institutional lessons: an innovation system's perspective on improving the management of international agricultural research', Hall, A., S. Rasheed, N. Clark, *Agricultural Systems* 78: 213-241. and B. Yoganand, (2003).

Gouvernance de l'évaluation

Ensemble des mécanismes institutionnels appropriés pour la gestion de l'évaluation visant à garantir l'existence de processus efficaces et la pleine utilisation des informations générées par les systèmes de suivi et d'évaluation. Ces mécanismes institutionnels doivent répondre à trois exigences: élaboration d'une politique et d'un ensemble de lignes directrices pour l'évaluation; impartialité et indépendance; mise en rapport des résultats de l'évaluation avec les activités futures.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural* (2015), [TWG 1](#)

Groupe (de pilotage) entre les services

Un groupe entre les services est un groupe constitué de représentants de la Commission de plus d'une Direction générale ou service qui discute des priorités, des sujets transversaux et pilote et surveille les éléments du processus de décision qui requièrent plus d'une Direction générale ou d'un service de la Commission. Les groupes de pilotage entre les services sont requis pour la préparation d'initiatives importantes, impliquant les évaluations d'impact, les consultations des parties prenantes, les évaluations et les « bilans de la qualité ».

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Groupe de contrôle

Groupe de participants à l'étude qui n'ont pas été exposés à un traitement particulier. Ces termes sont généralement utilisés dans les modèles expérimentaux avec assignation aléatoire. Le groupe de contrôle est étroitement lié au groupe témoin. Cependant, tandis qu'un groupe témoin est exposé aux mêmes conditions que le groupe expérimental à l'exception de la variable à l'étude, le groupe de contrôle n'est exposé à aucune condition.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Groupe témoin

Groupe de participants à l'étude qui ressemble aux bénéficiaires à tous les égards, sauf qu'il n'est pas affecté par l'action (c'est-à-dire les non-bénéficiaires). Le groupe témoin est étroitement lié au groupe de contrôle. Cependant, tandis qu'un groupe témoin est exposé aux mêmes conditions que le groupe expérimental à l'exception de la variable à l'étude, le groupe de contrôle n'est exposé à aucune condition.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Groupes opérationnels

Groupements de personnes (telles que des agriculteurs, des chercheurs, des conseillers, etc.) qui travaillent ensemble sur un projet d'innovation pratique avec des objectifs concrets.

Source: [EIP - AGRI brochure](#) on Innovation Support Services

H

Hiérarchie des objectifs

Outil permettant d'analyser et de communiquer les objectifs du programme et de montrer comment les actions contribuent aux objectifs globaux, intermédiaires et opérationnels. Ces objectifs sont organisés en différents niveaux (objectifs, sous-objectifs) sous la forme d'une hiérarchie ou d'un arbre, ce qui montre ainsi les liens logiques entre les objectifs et les sous-objectifs. Cela présente de manière synthétique les différentes logiques d'intervention résultant de la réglementation, en reliant des actions et mesures spécifiques des objectifs globaux de l'action.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

I

Impact (incidence)

Dans un processus d'évaluation d'impact, le terme impact décrit tous les changements qui devraient se produire en raison de la mise en œuvre et application d'une option/intervention donnée de la politique.

De tels impacts peuvent se produire sur des laps de temps différents, affecter différents acteurs et être pertinents à différents niveaux (local, régional, national, de l'UE). Dans le contexte d'une évaluation, l'impact se réfère aux changements associés à une intervention particulière qui se produisent à long terme.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur

Outil permettant de mesurer le degré de réalisation: d'un objectif, d'une ressource mobilisée; d'une réalisation accomplie; d'un effet obtenu; ou d'une variable de contexte (économique, sociale ou environnementale). L'information fournie par un indicateur une donnée quantitative mesurant des faits ou des opinions.). Parmi les qualités d'un indicateur, on notera qu'il peut produire une information simple, facilement communicable et comprise à la fois par le fournisseur et l'utilisateur de l'information. Il doit aider les responsables de l'intervention publique à communiquer, à négocier et à prendre des décisions. Pour cela, il est préférable qu'il soit relié à un critère de succès de l'intervention. Il doit refléter précisément ce qu'il est censé mesurer (validité de construction). L'indicateur et son unité de mesure doivent être sensibles, c'est-à-dire que la quantité mesurée doit varier significativement quand il apparaît un changement dans la variable à mesurer.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur cible

Des indicateurs cibles quantifiables sont définis au niveau communautaire pour chaque domaine prioritaire choisi parmi les six priorités du développement rural. Il conviendrait d'établir un lien, aussi direct que possible, entre les indicateurs cibles et les interventions en matière de développement rural, tout en minimisant les effets des facteurs externes. Ces indicateurs devraient faire l'objet d'un suivi simple et régulier, tout en réduisant les exigences relatives aux données pour les bénéficiaires et les administrations. En effet les valeurs de ces indicateurs feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la vie de chaque PDR. Il conviendrait d'utiliser des indicateurs et des méthodes établis dans la mesure du possible. Pour la plupart, les indicateurs cibles se situent au niveau des résultats, à l'exception de la priorité 1 qui est horizontale et dont les résultats sont obtenus à travers les résultats des autres priorités. En ce qui concerne les domaines prioritaires liés à cette priorité, on établira les indicateurs cibles au niveau des réalisations.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur commun

Un indicateur est une variable ou un facteur quantitatif ou qualitatif qui fournit un moyen simple et fiable de mesurer les réalisations, de refléter les changements liés à une action ou d'évaluer la performance d'un acteur du développement. Dans le cadre de la politique de développement rural, l'ensemble des indicateurs communs, contraignant pour l'ensemble des États membres, sert à mesurer les réalisations et les changements à la fois au niveau du PDR et au niveau européen.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Indicateur de contexte

Fournit des informations sur les aspects pertinents de l'environnement externe susceptibles d'exercer une influence sur la conception et l'exécution des politiques, par exemple, le PIB par habitant, le taux de chômage, la qualité de l'eau.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Indicateur de réalisation

Sert à mesurer les activités réalisées directement dans le cadre des programmes. Ces activités constituent la première étape vers la réalisation des objectifs opérationnels de l'action et sont mesurées en unités physiques ou monétaires. Exemples: nombre de séances de formation organisées, nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien à l'investissement, volume total de l'investissement.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur de référence

Sert à mesurer les effets directs et immédiats de l'action. Fournit des informations sur les changements, par exemple dans le comportement, la capacité ou la performance des bénéficiaires directs, et est mesuré en termes physiques ou monétaires. Exemples: nombre brut d'emplois créés, réalisations d'une formation

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur de résultat

Sert à mesurer les effets directs et immédiats de l'action. Fournit des informations sur les changements, par exemple dans le comportement, la capacité ou la performance des bénéficiaires directs, et est mesuré en termes physiques ou monétaires. Exemples: nombre brut d'emplois créés, réalisations d'une formation.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur d'impact

Fait référence aux avantages du programme allant au-delà des effets immédiats sur les bénéficiaires directs, au niveau de l'action mais aussi, plus généralement, dans la région du programme. Ces avantages sont liés aux objectifs généraux du programme. Ils sont normalement exprimés en termes « nets », ce qui implique de soustraire les effets qui ne peuvent être attribués à l'action (par exemple, double comptage ou poids morts) et de tenir compte des effets indirects (déplacement et multiplicateurs).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur d'intrant

Ressources financières ou autres affectées à chaque niveau de l'aide. Des indicateurs d'intrants financiers sont utilisés pour assurer le suivi des progrès en ce qui concerne l'engagement (annuel) et le paiement des fonds disponibles pour tout programme ou pour toute opération ou mesure par rapport à ses coûts éligibles.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur intermédiaire

Aussi connu sous le nom d'indicateur indirect, un indicateur intermédiaire est une variable qui est utilisée pour donner une estimation ou être représentative d'un changement ou d'un résultat difficile à mesurer directement.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural* (2015), [TWG 1](#)

Indicateur qualitatif

Description sous la forme d'un texte concis, clair et stable, d'un objectif à atteindre ou d'un impact obtenu. L'organisation de descripteurs sous forme d'une grille structurée peut constituer la première étape de construction d'un indicateur. Si l'énoncé de plusieurs descripteurs a été établi à l'avance, il est possible de s'en servir pour construire une grille d'observation qui permettra d'observer un phénomène ou un changement et de la décrire de façon à la fois qualitative et structurée. L'évaluation ne peut pas se permettre d'exclure de son champ d'analyse un objectif ou un impact pour la seule raison qu'il serait difficilement mesurable de façon quantitative, alors même qu'il serait considéré comme important. Dans ce cas, il est préférable de collecter des données qualitatives et de les structurer à l'aide de descripteurs.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Indicateur spécifique du programme

Un indicateur est une variable ou un facteur quantitatif ou qualitatif qui fournit un moyen simple et fiable de mesurer les réalisations, de refléter les changements liés à une action ou d'évaluer la performance d'un acteur du développement. L'ensemble des indicateurs communs, contraignant pour tous les États membres, sert à mesurer les résultats obtenus et les changements au niveau du programme et au niveau européen. Étant donné que les indicateurs communs peuvent ne pas pleinement refléter tous les effets des activités d'un programme, les autorités de gestion des États membres sont invitées à compléter les indicateurs communs fixés par des indicateurs supplémentaires conçus pour capter toute la gamme des effets escomptés d'un programme donné, en particulier s'agissant des priorités nationales et des mesures spécifiques du site. Les « indicateurs spécifiques du programme » sont ces indicateurs supplémentaires.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Innovation interactive

Dans une innovation interactive ou un système d'innovation interactif, les éléments constitutifs des innovations sont censés provenir de la science, mais aussi de la pratique et des intermédiaires, notamment les agriculteurs, les services de conseil, les ONG, les chercheurs, etc. en tant qu'acteurs d'un processus ascendant. L'innovation interactive inclut les connaissances existantes (parfois tacites) qui ne sont pas toujours purement scientifiques.

Source: [EIP AGRI \(2014\) Guidelines on programming for innovation and the implementation of the EIP for agricultural productivity and sustainability.](#)

Innovation sociale

L'innovation sociale peut être définie comme l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) pour répondre aux besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales.

Source: COMMISSION EUROPEENNE - DG REGIO, DG EMPL, DG AGRI, etc. (2013) [Guide to Social Innovation.](#)

Intervention

Intervention est un terme générique qui décrit une large gamme des activités de l'UE comme: les mesures liées aux dépenses et autres que les dépenses, la législation, les plans d'action, les réseaux.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Intrant

Moyens financiers, humains, matériels, organisationnels et réglementaires mobilisés pour la mise en œuvre d'une action.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

L**Logique d'intervention**

La logique d'intervention est le lien logique entre le problème à résoudre (ou les objectifs à atteindre), les facteurs sous-jacents du problème et les options politiques disponibles (ou les mesures de l'UE réellement prises) pour répondre à ce problème ou atteindre l'objectif. La logique d'intervention est utilisée à la fois pour des évaluations d'impact prospectives et des évaluations rétrospectives.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

M**Mécanisme d'exécution**

Manière dont une politique est mise en œuvre, et plus particulièrement ensemble des dispositions et des procédures administratives qui garantissent que les objectifs de la politique se traduisent par des actions concrètes sur le terrain. Les mécanismes d'exécution varient entre les États membres (et parfois aussi entre les régions et entre les mesures) en raison des différences dans les dispositions juridiques et administratives concernant la mise en œuvre de la politique.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Mesure

Dans le cadre de la politique européenne de développement rural, une mesure est l'unité de base de la gestion des programmes constituée d'un ensemble de projets de même nature disposant d'une allocation budgétaire précisément définie. Chaque mesure fait l'objet d'un dispositif de gestion particulier. Les mesures se décomposent en projets. Beaucoup de mesures sont mises en œuvre sous forme d'appels à projets et font l'objet d'une évaluation ultérieure.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Méthode

Famille des techniques et outils d'évaluation qui répondent à différents objectifs. Se compose généralement de procédures et protocoles permettant d'effectuer des évaluations systématiques et cohérentes. Les méthodes peuvent se concentrer sur la collecte ou l'analyse des informations et des données, peuvent être quantitatives ou qualitatives et peuvent tenter de décrire, d'expliquer, de prédire ou d'informer les actions. Le choix des méthodes résulte des questions d'évaluation posées et du mode d'enquête (causal, exploratoire, normatif, etc.). La compréhension d'un large éventail de méthodes permet aux évaluateurs de choisir les méthodes adaptées à des fins différentes.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Méthodologie

D'un point de vue général, manière globale dont les décisions sont prises pour sélectionner des méthodes en fonction d'hypothèses différentes sur ce qui constitue le savoir (ontologie) et ce qui

constitue la connaissance (épistémologie). D'un point de vue plus restreint, manière dont cela peut être opérationnalisé, c'est-à-dire interprété et analysé.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Mise en œuvre

La mise en œuvre décrit le processus qui veille à ce que les dispositions de la législation de l'UE puissent entrer pleinement en vigueur.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

N

Natura 2000

Natura 2000 est l'élément central de la politique de l'UE en matière de protection de la nature et de biodiversité. Il s'agit d'un réseau, à l'échelle européenne, de zones naturelles protégées mis en place en application de la directive Habitats de 1992. Le but de ce réseau est d'assurer la pérennité des espèces et habitats les plus précieux et les plus menacés en Europe. Il se compose de zones spéciales de conservation désignées par les États membres en vertu de la directive Habitats (Directive du Conseil 92/43/CEE du 21.05.1992), et comprend également des zones de protection spéciale désignées en vertu de la directive Oiseaux de 1979 (Directive du Conseil 79/409/CEE du 2.04.1979).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Niveau d'objectif

Estimations de l'impact par rapport à la situation de référence, sur la base de l'expérience passée et des avis d'experts. Une approche standard consiste à utiliser les critères de référence établis dans les rapports, évaluations et études des programmes précédents. Les évaluateurs jouent généralement un rôle important dans le cadre de l'évaluation ex ante en ce qu'ils vérifient les objectifs quantifiés pour les réalisations et les résultats et fixent des objectifs quantitatifs (et, le cas échéant, qualitatifs) pour l'impact.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Niveau du GIEC

Dans le cadre de l'estimation des émissions de GES, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) propose une série de méthodes. Les méthodes du GIEC utilisent des facteurs d'émission et des données d'activité, ainsi que des données auxiliaires (p. ex. des informations sur le type et l'état des forêts, les pratiques de gestion ou l'historique des perturbations). Le GIEC décrit les méthodes à trois « niveaux » de détail. Un niveau représente un degré de complexité méthodologique. Trois niveaux sont généralement prévus. Le niveau 1 est la méthode de base, le niveau 2 est une méthode intermédiaire et le niveau 3 est le plus exigeant du point de vue de la complexité et des exigences en matière de données. Les niveaux 2 et 3 sont parfois appelés méthodes de niveau supérieur et sont généralement considérés comme plus précis.

Source : GIEC (2019), [Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre](#)

Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)

La nomenclature NUTS sert de référence pour la collecte, l'amélioration et l'harmonisation des statistiques régionales de l'UE et pour les analyses socio-économiques des régions. Elle a pour base

juridique le Règlement (CE) n° 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS). Pour les enquêtes sur les structures des exploitations agricoles et pour le RICA, on utilise des régions spécifiques basées sur des niveaux différents de NUTS ou un réarrangement des NUTS.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne" (NACE)

NACE fut adoptée pour établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne afin de garantir la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires et, partant, entre statistiques nationales et communautaires. NACE est la nomenclature européenne standard des activités économiques productives. NACE représente l'univers des activités économiques réparties de telle façon qu'un code NACE peut être associé à une unité statistique qui les effectue. La structure de NACE est décrite dans le règlement NACE comme suit: i. un premier niveau comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique (sections); ii. un deuxième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres (divisions), iii. un troisième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres (groupes), iv. un quatrième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres (classes).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

O

Objectif

Déclaration claire, explicite et initiale des effets devant être obtenus par une action publique. Un objectif quantitatif est déclaré sous la forme d'indicateurs et un objectif qualitatif sous la forme de descripteurs (par exemple, 30 % des réalisations doivent être obtenus avant la fin de la troisième année; l'action publique doit d'abord bénéficier aux chômeurs de longue durée). Les objectifs spécifiques concernent les résultats et l'impact d'une action sur les bénéficiaires directs. Un objectif global correspond à l'objectif de l'action. L'objectif d'une action est de produire un impact exprimé en termes généraux, par exemple, réduire les disparités régionales dans les niveaux de développement. Les objectifs peuvent également être intermédiaires. Les objectifs qui précisent les réalisations à produire sont appelés « objectifs opérationnels ». Si les objectifs d'une action publique n'ont pas été clairement définis à l'avance, l'évaluation peut tenter de les clarifier par la suite. Dans ce cas, il est préférable de parler d'objectifs implicites. Les objectifs peuvent intégrer des cibles.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Objectif vérifiable

Un objectif décrit de telle sorte qu'il sera ensuite possible de vérifier s'il a été réalisé ou pas. Une façon de rendre un objectif vérifiable est de le quantifier au moyen d'indicateurs liés à deux valeurs (de référence et de situation attendue). Un objectif peut être vérifiable s'il est lié à un descripteur, c'est-à-dire une déclaration qualitative claire et précise sur l'effet attendu.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Objectifs SMART

Répondre à la question d'efficacité, nécessite de prendre en considération la mesure dans laquelle les objectifs sont conformes aux critères SMART. Spécifiques: précisent-ils les groupes cibles et les

facteurs qui doivent changer? Mesurables: Sont-ils rédigés dans un format mesurables, par exemple magnitude des effets, nombre à atteindre? Réalisables: Sont-ils réalisables compte tenu du temps disponible, de l'argent, des ressources? Pertinents: sont-ils pertinents pour le groupe cible? Limités dans le temps: Fixent-ils le délai endéans lequel les objectifs doivent être atteints?

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Organismes intermédiaires

Organismes délégués (autorités locales, organismes de développement régional ou organisations non gouvernementales) que l'État membre ou l'autorité de gestion a désignés pour mener à bien la gestion et la mise en œuvre des opérations de développement rural.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Orientation technico-économique (OTE) d'une exploitation agricole

Le concept a été élaboré dans la typologie communautaire des exploitations agricoles (Décision de la Commission 85/377/CEE). L'orientation technico-économique d'une exploitation est le système de production d'une exploitation caractérisée par une contribution relative de différentes entreprises sur la marge brute standard de l'exploitation. Selon le niveau de précision demandé, il existe trois niveaux d'implication d'orientation technico-économique: 9 classes d'OTE générales, 2217 classes d'OTE principales, et 5620 classes d'OTE particulières (cf. Annex I du Règlement de la Commission classes (CE) No 1242/2008).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

P

Partenariat européen d'innovation

Dans le cadre de l'initiative phare « Une Union de l'innovation », il s'agit d'une approche de la recherche et de l'innovation dans l'Union. Ce partenariat est axé sur les défis à relever, agit tout au long de la chaîne de recherche et d'innovation, et rationalise, simplifie et coordonne mieux les initiatives et instruments existants.

Source: [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions Initiative phare Europe 2020 - Une Union de l'innovation \(2010\)](#)

Partenariat européen d'innovation « productivité et développement durable de l'agriculture » (PEI AGRI)

Lancé par la Commission européenne en 2012, le PEI AGRI est le partenariat européen d'innovation axé sur les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Le PEI AGRI rassemble les acteurs de l'innovation et crée des synergies entre les politiques existantes. Il a pour objectif global de favoriser la compétitivité et le développement durable dans ces secteurs, et de contribuer ainsi à: garantir un approvisionnement régulier de denrées alimentaires, de fourrage et de biomatériaux, et la gestion durable des ressources naturelles essentielles dont l'agriculture et la foresterie dépendent en travaillant en harmonie avec l'environnement.

Source: [Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le partenariat européen d'innovation «Productivité et développement durable de l'agriculture» \(2012\)](#)

Partie prenante

Une partie prenante est un individu ou une entité impactés, contactés ou concernés par un intervention de l'UE.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Parties prenantes de l'évaluation

Groupes ou organisations ayant un intérêt dans l'évaluation de la politique en question. Cela inclut généralement, mais sans s'y limiter, les gestionnaires des programmes, les décideurs, les bénéficiaires et les évaluateurs.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Pertinence

Mesure dans laquelle les objectifs d'une action sont pertinents par rapport aux besoins, problèmes et enjeux. La pertinence est particulièrement importante dans l'évaluation ex ante, car l'accent est mis sur la stratégie choisie ou sur sa justification.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Plan d'action du RRN

Un plan de RRN couvre au moins les activités concernant:

- a. la collecte d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural;
- b. la facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, le partage et la diffusion des résultats;
- c. la formation et la mise en réseau de groupes d'action locale et en particulier l'assistance technique pour la coopération interterritoriale et transnationale;
- d. la mise en réseau des conseillers et des services de soutien à l'innovation;
- e. le partage et la diffusion des résultats de suivi et d'évaluation;
- f. la publicité et l'information sur le développement rural;
- g. la participation et la contribution au réseau européen pour le développement rural.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2016), [TWG 2](#)

Plan d'évaluation

Définit les activités d'évaluation, y compris les mécanismes institutionnels (gouvernance de l'évaluation) et de gestion (gestion de l'évaluation) pour toute la période de mise en œuvre du programme.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Plan de travail pluriannuel

Plan de travail qui s'étend sur plusieurs années et couvre tous les éléments devant être réalisés au cours de cette période, en ventilant les tâches et leur calendrier. Un plan de travail pluriannuel peut être divisé en tranches plus petites, comme des plans de travail annuels.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Pôle

Un groupement d'entreprises indépendantes, notamment des jeunes pousses, des petites, moyennes ou grandes entreprises, ainsi que des organes consultatifs ou des organismes de recherche, destiné à stimuler l'activité économique/d'innovation en encourageant les interactions intensives, le partage des équipements et l'échange de connaissances et de savoir-faire, ainsi qu'en contribuant de manière effective au transfert de connaissances, à la mise en réseau et à la diffusion de l'information entre les entreprises qui constituent le pôle.

Source : [Document d'orientation sur la mesure « Coopération »](#), novembre 2014

Potentiel d'innovation du PDR

Le potentiel d'innovation du PDR est la mesure dans laquelle l'approche particulière du PDR à l'égard de l'innovation peut favoriser l'innovation et atteindre les objectifs stratégiques dans les zones rurales, dans un système d'innovation ou un contexte donné.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017)*, [TWG 4](#)

Praticabilité

Mesure où une méthode peut être appliquée sans conséquences néfastes (par ex. éthiques) au vu des données, des ressources et délais disponibles

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018)*, [TWG 5](#)

Priorité de l'Union

Six priorités au niveau européen qui traduisent les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les objectifs de la PAC dans des actions de développement rural. Les priorités de l'Union pour le développement rural sont définies dans le règlement sur le développement rural.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Production standard (PS)

La production standard (PS) signifie la valeur monétaire moyenne de la production agricole au prix au départ de l'exploitation pour chaque produit agricole (culture ou bétail) dans une région donnée. La PS est calculée par les Etats membres par hectare ou par tête de bétail, en utilisant des données de base pour une période de référence qui couvre 5 années successives; par exemple, la PS 2007 couvre les années civiles de 2005 à 2009, ou les années de production agricole de 2005/06 à 2009/10. La PS d'une exploitation est calculée comme étant la somme de chaque produit agricole présent dans l'exploitation multiplié par le nombre adéquat d'hectares ou têtes de bétail de l'exploitation. Les coefficients de PS sont exprimés en euro et la taille économique de l'exploitation est mesurée en tant que production standard totale de l'exploitation exprimée en euro. Les exploitations peuvent être classées en catégories de taille économique dont les limites sont aussi exprimées en euro. Les coefficients de PS sont calculés pour plus de 90 articles individuels de culture et de bétail. Ce grand nombre d'articles ne fait pas que refléter la diversité de l'agriculture dans l'Union européenne mais indique aussi le niveau de détail requis pour s'assurer que les résultats du RICA et d'autres enquêtes soient exhaustifs et fiables.

Source: *DG AGRI (2017)*, [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Produit intérieur brut (PIB)

Concept utilisé dans le Système européen des comptes. Le PIB aux prix du marché représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes (SEC 1995, 8.89). Le PIB

représente l'ensemble de la valeur du marché de tous les biens et services produits à l'intérieur d'une nation (ou d'une région) pendant une période donnée.

Il peut se définir de trois manières:

- a. Angle de la production : le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). C'est aussi le solde du compte de production de l'économie totale;
- b. Angle des dépenses : le PIB est égal à la somme des emplois finaux de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective, formation brute de capital), plus les exportations, moins les importations de biens et services;
- c. Angles des revenus : le PIB est égal à la somme des emplois du compte d'exploitation de l'économie totale (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte de l'économie totale).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Programme

Ensemble organisé de ressources financières, organisationnelles et humaines mobilisées pour atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs dans un délai donné. Un programme est délimité en termes de calendrier et de budget. Il fait l'objet d'un effort préalable de définition des objectifs et d'une recherche systématique de cohérence entre ces objectifs.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Q

Question d'évaluation

Question à laquelle les évaluateurs doivent répondre. Elles sont généralement posées par les commanditaires de l'évaluation. Les questions d'évaluation sont normalement incluses dans les cahiers des charges des projets d'évaluation. Dans le cas de l'évaluation des programmes de développement rural, les questions d'évaluation font partie des lignes directrices communes. Elles revêtent trois dimensions: descriptive (qu'est-ce qui s'est passé?), causale (dans quelle mesure ce qui s'est passé est-il réellement un effet de l'action?) et normative (l'effet est-il satisfaisant?).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Question d'évaluation commune

Élément du cadre d'évaluation commun qui fait porter l'évaluation sur la mesure des réalisations par rapport aux objectifs politiques de l'UE. Les questions d'évaluation communes doivent être complétées par des questions d'évaluation spécifiques du programme.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Question d'évaluation spécifique au programme

Les questions d'évaluation spécifiques du programme sont formulées dans l'optique de l'évaluation d'un programme spécifique, en vue de fournir une connaissance plus approfondie de la mise en œuvre globale de ce programme ou de tenir compte des objectifs spécifiques à ce programme. Contrairement à celles-ci, les questions d'évaluation « communes » s'appliquent à tous les programmes.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Questions transversales

Questions qui touchent horizontalement tous les domaines de la politique. Des questions transversales importantes pour le développement rural sont l'innovation, l'environnement et le changement climatique.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

R

Raison (d'être)

Le fait de justifier une intervention par rapport aux besoins à satisfaire ou aux problèmes socio-économiques ou liés au secteur à résoudre. L'évaluation ex ante vérifie l'existence réelle de ces besoins et problèmes et garantit qu'ils ne peuvent être rencontrés ou résolus par les initiatives privées ou publiques en place. Par conséquent, l'inadéquation ou les lacunes d'autres initiatives (quelles soient privées ou publiques) peuvent constituer un élément fondamental dans la raison d'être du programme.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Rapport

Résumé et présentation exhaustifs des résultats du suivi et de l'évaluation en ce qui concerne l'efficacité, l'efficience, l'impact et la réussite de l'action. Précède la communication des résultats de l'évaluation aux parties prenantes et au grand public.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Rapport annuel de mise en œuvre

Rapport complet sur la mise en œuvre d'un programme de développement rural pendant l'exercice précédent. Le contenu requis du rapport est énoncé dans le règlement portant dispositions communes, le règlement sur le développement rural et les actes d'exécution connexes. Le rapport est présenté à la Commission.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Rapport qualité-prix

Terme faisant référence à un jugement qui détermine si suffisamment d'impact est obtenu compte tenu de l'argent dépensé. On la calcule généralement en divisant le coût total d'un projet par le nombre de bénéficiaires atteints, et en comparant le coût avec des mesures alternatives comptables liées aux groupes cibles et aux impacts attendus.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Réalisation

Action financée et réalisée (ou concrétisée) avec les fonds alloués à une intervention. Un promoteur de projet s'engage à produire une réalisation directement en échange de l'aide accordée. Les réalisations peuvent prendre la forme d'installations ou de travaux (par exemple, construction d'une route, investissements agricoles, hébergement touristique). Elles peuvent également prendre la forme de services immatériels (formations, conseils, informations).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Réalisation favorisant l'innovation

Réalisation liée aux trois démarches d'innovation, telles que: 1) découvrir et cultiver des idées innovantes potentielles; 2) renforcer la capacité d'innover; et 3) créer un environnement propice à l'innovation. Elle peut être exprimée comme les changements dans le taux et la qualité des idées innovantes émergentes, les changements dans la capacité d'innover, et les changements dans l'environnement propice.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 4](#)

Réalisation innovante

Les réalisations innovantes découlent des réalisations favorisant l'innovation (par exemple, de nouvelles pratiques, un revenu accru, l'adoption de pratiques agricoles plus durables).

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 4](#)

Recommandations

Propositions visant à renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la valeur ajoutée et la cohérence du programme ou de la stratégie, à revoir la conception des objectifs et des mesures, et/ou la réaffectation des ressources. Les recommandations doivent de préférence être reliées à des conclusions factuelles.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017), [TWG 3](#)

REFIT

REFIT est le programme pour une réglementation affûtée et performante de la Commission européenne lancée en Décembre 2012. REFIT de la Commission est un programme de roulement visant à examiner toute la masse des législations de l'UE et à assurer qu'elle est "affûtée" pour minimiser le fardeau réglementaire et que toutes les options pour une simplification sont identifiées et mises en application. REFIT identifie les opportunités visant à réduire le fardeau réglementaire et à simplifier les lois existantes afin de s'assurer que les objectifs de la législation ou de la politique peuvent être atteints de manière plus efficace.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Renforcement des capacités

Activité visant à renforcer les connaissances et les compétences des acteurs participant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement rural.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Rentabilité

Aptitude à fournir des résultats d'évaluation fiables tout en dépensant moins d'argent.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)

Le RICA est un instrument permettant d'évaluer le revenu des exploitations agricoles et l'impact de la politique agricole commune. Il s'agit d'une enquête annuelle effectuée par les états membres de l'Union européenne. Les services chargés dans l'Union de gérer le RICA collectent chaque année des données comptables à partir d'un échantillon d'exploitations agricoles situées dans l'Union européenne. Dérivé des enquêtes nationales, le RICA est la seule source de données micro-économiques harmonisées,

les principes comptables étant les mêmes dans l'ensemble des pays. Les exploitations sont sélectionnées, en fonction d'un plan d'échantillonnage établi pour chaque région de l'Union, pour participer à l'enquête. L'enquête ne couvre toutefois pas l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union mais uniquement celles ayant une dimension suffisante pour pouvoir être considérées comme professionnelles. La méthodologie utilisée vise à fournir des données représentatives selon trois critères: la région, la dimension économique et l'orientation technico-économique. Si la Commission européenne est le principal utilisateur des analyses fondées sur des données du RICA, des données agrégées sont néanmoins disponibles dans la base de données des Résultats Standards.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Réseaux ruraux nationaux

Les réseaux ruraux nationaux servent à établir un lien entre les organisations et administrations impliquées dans le développement rural. Le Règlement FEADER prévoit que chaque Etat membre mette en place un Unité Réseau nationale. Les Etats membres ayant opté pour des programmes régionaux de développement rural peuvent présenter des programmes spécifiques pour la mise en place et la gestion du Réseau rural national. La mise en réseau via le Réseau rural national a pour objectif de:

- (a) renforcer la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du développement rural;
- (b) améliorer la qualité des programmes de développement rural;
- (c) informer le public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural;
- (d) encourager l'innovation en agriculture.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Ressources humaines

Ensemble des personnes qui composent la main-d'œuvre d'une organisation, d'un secteur d'activité ou d'une économie. La définition inclut le trésor de connaissance incarné par ces personnes. L'expression « capital humain » est parfois utilisée comme synonyme de « ressources humaines », bien que le capital humain reflète généralement une vision plus étroite, à savoir les connaissances que les personnes incarnent et peuvent apporter à une organisation. De même, d'autres termes sont parfois utilisés, comme « main-d'œuvre », « talents » ou, tout simplement, « personnes ».

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Résultat

Avantage (ou désavantage) obtenu par les bénéficiaires directs à la fin de leur participation à une action publique ou dès qu'une action publique a été achevée. Les résultats peuvent être observés lorsqu'un opérateur termine une action et rend compte de la manière dont les fonds alloués ont été dépensés et gérés. À ce stade, il peut montrer, par exemple, que l'accessibilité a été améliorée grâce à la construction d'une route, ou que les entreprises qui ont reçu des conseils se disent satisfaites. Les opérateurs peuvent assurer un suivi régulier des résultats. Ils doivent adapter la mise en œuvre de l'action aux résultats obtenus.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Résultats de l'évaluation

Résultats de l'évaluation de l'efficacité, de l'efficacités, de l'impact et des réalisations d'une action par rapport aux objectifs de politique.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Rétro planification

Aussi connue sous le nom de planification inversée, la rétro planification désigne le processus de planification d'un projet consistant à fixer l'échéance et à remonter à la date de départ, en désignant les étapes qui composent le processus dans l'ordre antichronologique.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Revenu disponible

Le revenu disponible comprend tous les revenus du travail (salaires et revenus d'activités indépendantes); les revenus privés du capital et de la propriété; les transferts entre les ménages; tous les transferts sociaux perçus en liquide y compris les pensions de vieillesse.

Source: [Eurostat \(2018\)](#) Statistics explained. Glossaire

Rigueur

Aptitude à produire des résultats exacts. Tout d'abord, une évaluation rigoureuse demande de pouvoir compter sur une analyse causale. La rigueur dans une attribution de causalité d'une méthode d'évaluation quantitative appliquée (qui fait partie de la conception globale de l'évaluation) se rapproche très près de la situation idéale, c'est-à-dire la conception expérimentale.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Robustesse

Aptitude à produire des résultats stables et capables de s'adapter à de petits changements délibérés.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

S

Score-seuil

Particulièrement utilisé dans l'approche de régression sur discontinuité, un score-seuil est un niveau prédéterminé fixé pour créer le groupe traité, ce qui inclut toutes les unités à ce seuil ou au-dessus de ce seuil, ainsi que pour créer un groupe témoin qui inclut toutes les unités en-dessous de ce seuil. On exprime généralement ce seuil en termes de taille d'une variable pertinente connue.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Services de soutien à l'innovation

Les services de soutien à l'innovation font appel à des modèles qui sont adaptés aux conditions locales et sont susceptibles de jouer un rôle important en assignant les bonnes personnes aux différents projets, en mettant les agriculteurs et les conseillers en relation avec les chercheurs et en les aidant à trouver des financements.

Source: [EIP - AGRI brochure](#) on Innovation Support Services

Situation contrefactuelle

Situation qui aurait existé en l'absence d'action publique, aussi appelée situation « hors politique ». En comparant les situations contrefactuelle et réelle, il est possible de déterminer les effets nets de l'action publique. Divers outils peuvent être utilisés pour la construction de la situation contrefactuelle: analyse «shift share», groupes témoins, simulation à l'aide de modèles économétriques, etc. Dans la situation de référence, la situation réelle et la situation contrefactuelle sont identiques. Si l'action est efficace, elles divergent.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Situation de référence

État de la situation économique, sociale ou environnementale pertinente dans le contexte d'un programme, à un moment donné (en général au début de l'action), par rapport auquel les changements seront mesurés.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

On entend par "standard de pouvoir d'achat" ou "SPA", l'unité de référence monétaire artificielle commune, utilisée dans l'Union européenne pour exprimer des volumes d'agrégats économiques dans une perspective de comparaison, en éliminant les différences de niveaux de prix entre les pays. Les agrégats de volume économique exprimés en SPA sont obtenus en divisant les valeurs initiales exprimées en unités monétaires nationales par leur parité de pouvoir d'achat. Un SPA permet donc d'acheter un même volume de biens et de services dans tous les pays, tandis que lorsqu'ils sont exprimés dans une unité monétaire nationale, des montants différents deviennent nécessaires pour acheter ce même volume de biens et de services dans chaque pays, en fonction du niveau des prix.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Stratégie

Sélection d'actions prioritaires selon l'urgence des besoins à rencontrer, la gravité des problèmes à résoudre et des chances d'actions à envisager comme une réussite. Elaborer une stratégie implique la sélection et classification des objectifs ainsi que la définition de leurs niveaux d'ambition. Une même stratégie de développement ne concerne pas tous les territoires ou groupes. L'évaluation ex ante examine si la stratégie convient au contexte et son évolution probable.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Stratégie de consultation

Une stratégie de consultation indique une ou plusieurs approches pour recueillir l'avis des parties prenantes sur un sujet donné. La stratégie identifie les parties prenantes pertinentes pour une nouvelle initiative préparée par la Commission et définit les méthodes et les outils adéquats ainsi que le calendrier des activités de consultation. Par exemple, une consultation publique sur le web pourrait être complétée par des approches telles que des ateliers, des réunions, des lettres, etc. La Feuille de route donne les informations au sujet de la stratégie de consultation.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Stratégie Europe 2020

Comme indiqué dans la communication de la Commission COM (2010) 2020 du 3 mars 2010, cette stratégie offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXI^e siècle,

dans le but de faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. La stratégie Europe 2020 est le document de référence commun pour tous les instruments européens de soutien pendant la période de programmation 2014-2020.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Suivi

Examen exhaustif et régulier des ressources, des réalisations et des résultats des actions publiques. Le suivi repose sur un système d'information cohérent, comprenant des rapports, des examens, des bilans, des indicateurs, etc. Les informations du système de suivi sont obtenues principalement auprès des opérateurs et sont utilisées essentiellement pour le pilotage des actions publiques. Lorsque le suivi comprend une appréciation, cette dernière porte sur la réalisation des objectifs opérationnels. Le suivi a également pour but de produire des retours d'information et l'apprentissage direct. Il relève généralement de la responsabilité des acteurs chargés de la mise en œuvre d'une action.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Superficie agricole utilisée (SAU)

Dans les enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles, la Superficie agricole utilisée se définit par l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées à des cultures permanentes et des jardins familiaux (Règlement (CE) n° 571/88 du Conseil du 29 février 1988, JO L56 du 2.03.1988 p.3). La SAU exclut la superficie agricole non utilisée, les surfaces boisées et la superficie occupée par des bâtiments, cours de ferme, chemins, étangs, etc.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Synergie

Le fait que plusieurs interventions publiques (ou plusieurs composantes d'une intervention) produisent ensemble un impact supérieur à l'addition des impacts qu'elles produiraient isolément (par ex., l'intervention finance l'agrandissement d'un aéroport qui facilite le remplissage des équipements touristiques, également financés par l'intervention). Généralement, la synergie fait référence à des impacts positifs. On peut cependant évoquer des phénomènes de renforcement d'impacts négatifs, de synergie négative ou d'anti-synergie (par ex., l'intervention subventionne la diversification des entreprises alors qu'une politique régionale favorise le renforcement de l'activité dominante).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Système d'identification des parcelles agricoles (SIPA)

Un système d'information géographique permettant au système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de géolocaliser, d'afficher et d'intégrer au niveau géographique ses données constitutives. Il contient diverses séries de données géographiques provenant de sources multiples qui, rassemblées, composent un catalogue de toutes les superficies agricoles (parcelles de référence) dans l'État membre concerné et des superficies maximales admissibles dans le cadre des différents régimes d'aide de l'UE relevant des premier et deuxième piliers de la PAC. Les SIPA comportent des éléments alphanumériques et graphiques.

Source : Cour des comptes européenne (2016), [Le système d'identification des parcelles agricoles](#)

Système d'innovation

Les groupements d'organisations et de personnes qui participent à la génération, à la diffusion et à l'adaptation, ainsi qu'à l'utilisation des connaissances d'intérêt socio-économique, et le contexte institutionnel qui régit la manière dont ces interactions et ces processus ont lieu.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2017)*, [TWG 4](#)

Système de suivi et d'évaluation

Système de collecte régulière d'informations visant à faciliter l'information, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes selon des méthodes d'évaluation. Le système couvre toutes les activités de suivi et d'évaluation, y compris la gouvernance du système lui-même. Le système de suivi et d'évaluation est coordonné par l'autorité de gestion et sert de base pour la communication des résultats de l'évaluation aux acteurs internes et externes. Dans le règlement sur le développement rural, ce système est spécifiquement décrit comme un système commun élaboré par la Commission et les États membres qui a pour but de démontrer les progrès et les réalisations et d'évaluer l'impact, l'efficacité, l'efficience et la pertinence des interventions de la politique de développement rural. Il contient un nombre limité d'indicateurs communs relatifs au contexte, aux réalisations, aux résultats et à l'impact des programmes.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC)

Le SIGC est constitué de plusieurs bases de données numériques et interconnectées, dans le but de garantir que l'aide au revenu est gérée et contrôlée de manière harmonisée dans tous les pays de l'UE. Il comprend le système d'identification des parcelles agricoles ; un système qui permet aux agriculteurs d'indiquer graphiquement les surfaces agricoles pour lesquelles ils demandent une aide (la demande d'aide géospatiale) ; une base de données informatisée des animaux dans les pays de l'UE qui appliquent des régimes d'aide « animaux » ; et un système de contrôle intégré assurant la vérification systématique des demandes d'aide au moyen de contrôles croisés informatisés et de contrôles physiques dans les exploitations (contrôles sur place). Les pays de l'UE gèrent le SIGC par l'intermédiaire d'organismes payeurs agréés. Le système s'applique à tous les régimes d'aide au revenu (obligatoires ou facultatifs), ainsi qu'à certaines mesures de soutien au développement rural accordées en fonction du nombre d'hectares ou d'animaux détenus par les agriculteurs. Les pays de l'UE utilisent également le SIGC pour s'assurer que les agriculteurs respectent certaines normes et exigences imposées par la conditionnalité.

Source : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/financing-cap/financial-assurance/managing-payments_fr

T

Tâche d'évaluation

Tâches à effectuer dans le cadre de l'évaluation, définies dans les textes législatifs et les lignes directrices de l'UE concernant l'évaluation ou, dans le cas des tâches d'évaluation spécifiques du programme, par l'autorité de gestion. Si un évaluateur externe participe à l'évaluation, les cahiers des charges précisent les tâches d'évaluation qu'il doit effectuer.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015)*, [TWG 1](#)

Thème d'évaluation

Sujet spécifique d'une évaluation donnée. Par exemple, priorités en matière de développement rural, zones d'intervention ou questions transversales.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Théorie du changement

« La théorie du changement » fréquemment utilisée dans les évaluations fondées sur une approche théorique, peut être décrite comme l'ensemble des hypothèses expliquant les petits pas menant à l'objectif à long terme, les rapports entre les activités politiques et les activités du programme et les résultats obtenus à chaque étape du processus. Dans une approche fondée sur la théorie du changement on s'intéresse aux théories des décideurs politiques, des gestionnaires de programmes ou d'autres parties prenantes, par exemple, une suite de postulats et d'hypothèses - empiriquement testables - logiquement reliés entre eux. Le postulat de départ affirme que les programmes sont fondés sur une théorie explicite ou implicite, expliquant comment et pourquoi le programme réussira. La principale caractéristique de l'évaluation fondée sur cette théorie est de fournir une chaîne de causalité explicite (ou « théorie du changement ») reliant l'intervention à des effets spécifiques ; puis elle utilise cette chaîne causale pour guider la collecte de preuves et l'analyse de la contribution causale en développant des hypothèses qui peuvent être testées grâce à des comparaisons critiques.

Source: [Eurostat \(2018\)](#) Statistics explained. Glossaire

Transparence

La transparence d'une méthode d'évaluation implique que les utilisateurs connaissent précisément ses principaux éléments, sa structure, ses paramètres, ses règles et ses réponses fonctionnelles. Un utilisateur peut donc vérifier si elles sont suivies. Une estimation valable du contre-factuel doit être fondée sur des règles d'attribution claires et transparentes.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2016), [TWG 2](#)

U

Uniformité/Homogénéité

Harmonie, compatibilité, correspondance ou uniformité entre les parties d'un tout complexe. Les textes juridiques et documents de travail européens emploient également le terme « homogénéité ».

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2015), [TWG 1](#)

Unité d'analyse

La plus petite partie d'un système organisé qui est soumise à une analyse. L'unité d'analyse peut se définir au niveau micro et macro de l'évaluation. Par exemple, l'unité d'analyse au niveau micro pourrait être des parcelles ou des exploitations agricoles alors qu'au niveau macro il s'agirait d'un bassin versant ou de NUTS 3 ou encore d'un territoire entier de PDR.

Source: Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural (2018), [TWG 5](#)

Unité de mesure

Ce qui permet d'observer un phénomène, un changement ou une variable et de le situer sur une échelle quantitative. L'unité de mesure permet la quantification. Un indicateur élémentaire est associé à une unité de mesure et n'a qu'une seule dimension (par ex., km d'autoroute ; le nombre de stages). Certaines unités de mesure sont divisibles et d'autres sont indivisibles (par ex., 20,3 km ont été

construits; 30 stagiaires ont reçu une formation). La comparabilité des indicateurs suppose une harmonisation des unités de mesures.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Unité de travail annuel (UTA)

Unité de mesure de main d'œuvre dans le secteur agricole. Une unité de travail annuel équivaut à un emploi à temps complet. Une UTA correspond à la prestation d'une personne occupant un emploi agricole à temps complet dans une exploitation sur une période de 12 mois. Le temps de travail annuel d'un travailleur est de 1800 heures (225 jours de travail de 8 heures par jour), sauf si des dispositions nationales régissant les contrats de travail sont stipulées. Comme le volume de travail agricole est calculé sur la base d'emplois à temps complet, personne ne peut représenter plus d'une UTA. Cette contrainte reste valable même s'il est reconnu qu'un individu exerce des activités agricoles au-delà du nombre d'heures prévues par un temps complet dans l'Etat membre concerné.

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

V

Valeur ajoutée brute (VAB)

Concept utilisé dans le Système européen des comptes. La valeur ajoutée brute (SEC 1995, 8.11) se définit comme la différence entre la production évaluée aux prix de base et la consommation intermédiaire évaluée aux prix d'acquisition. La valeur ajoutée brute est calculée avant la consommation de capital fixe. Elle est égale à la différence entre la production (SEC 1995, 3.14) et la consommation intermédiaire (SEC 1995, 3.69).

Source: DG AGRI (2017), [Manuel technique sur le CCSE 2014-2020](#)

Valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL

La valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL se réfère aux avantages obtenus grâce à l'application correcte de la méthode LEADER, par rapport aux avantages qui auraient été obtenus si ladite méthode n'avait pas été appliquée. La valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL peut se traduire par un développement du capital social, une amélioration de la gouvernance locale et un renforcement des résultats et impacts découlant de la mise en œuvre du programme ou de la stratégie

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural* (2017), [TWG 3](#)

Validité

Le terme peut faire référence à une validité interne, externe et convergente. « Validité interne »: Les résultats des méthodes non-empiriques sont valables si leur logique est solide. Les résultats des méthodes empiriques sont valables si la logique est solide et les faits prouvés. La solidité de la logique peut être plus facilement vérifiée avec un niveau élevé de transparence. La solidité factuelle est vérifiée si le résultat est identique au paramètre vrai qui, le plus souvent, ne peut pas être observé (voir contrefactuel). « La validité externe » est une mesure de la qualité de la recherche empirique. Dans le cas présent, « validité externe » signifie que les résultats obtenus à partir d'une étude de cas seront plus ou moins identiques si un programme similaire est en place dans un autre contexte. On a une « validité convergente » si les différentes méthodes utilisées pour répondre aux mêmes questions donnent des résultats similaires.

Source: *Helpdesk Evaluation européen pour le développement rural* (2016), [TWG 2](#)

Helpdesk Evaluation européen

Boulevard Saint-Michel 77-79

B - 1040 BRUXELLES

T: +32 2 737 51 30

Email: info@ruralevaluation.eu

<http://enrd.ec.europa.eu>

